# VITIRESTRUCTURATION 2018 - 2019

Site FranceAgriMer > https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/

- Entre le 4 décembre 2018 et le 30 avril 2019 à 12h00 : dépôt du dossier dématérialisé de demande d'aide à la restructuration
- Entre le 9 mai 2019 et le 17 septembre 2019 à 12h00 : dépôt de la demande de paiement
- Entre le 8 janvier 2019 et le 17 décembre 2019 à 12h00: demande de contrôle préalable à l'arrachage pour les parcelles à arracher entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et le 31 juillet 2020.





LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA VITICULTURE

#### PÉPINIÈRES VITICOLES DANIEL ET DAVID AMBLEVERT SARL

21 bis Gamage - 33350 Sainte-Florence amblevert.d@wanadoo.fr Coordonnées GPS : 44.821269, -0.104134

🕯 05 57 40 07 13 🖳 amblevert.com

### **NOUVEAU**



# **RESTRUCTURATION:**

## NOUVEAU PLAN COLLECTIF

1<sup>er</sup> AOÛT 2018 AU 31 JUILLET 2021

Seules les superficies prévues en PLANTATION pour les trois prochaines années sont portées sur le dossier PCR 2018-2021. Les superficies en restructuration individuelle d'arrachage ou de palissage ne doivent pas y figurer; elles seront portées sur le dossier annuel dématérialisé.

### DOSSIER À DÉPOSER AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2018 À :

ВА-г

1 Cours du XXX juillet - 33000 Bordeaux

### **VOS INTERLOCUTEURS**

Brigitte Ducos, 05 35 00 20 39 Cécile Buzos, 05 56 00 22 96

### DOSSIER À TÉLÉCHARGER

www.ba-r.fr

## **AOP CONCERNÉS**

- Dordogne 24: «Bergerac», «Côtes de Bergerac», «Côtes de Montravel», «Haut Montravel», «Monbazillac», «Montravel», «Pécharmant», «Rosette», «Saussignac»,
- Gironde 33: «Barsac», «Blaye», «Bordeaux», «Bordeaux supérieur», «Cadillac», «Canon-Fronsac», «Cérons», «Côtes de Bordeaux» (+ dénominations complémentaires: «Blaye», «Cadillac», «Castillon», «Franc» et «Ste-Foy»), «Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire», «Côtes de Blaye», «Côtes de Bourg», «Entre-Deux-Mers», «Fronsac», «Graves», «Graves Supérieures», «Graves de Vayres», «Haut-Médoc», «Listrac-Médoc», «Loupiac», «Médoc», «Premières Côtes de Bordeaux», «Sainte-Croix-du-Mont», «Sauternes», «Crémant de Bordeaux».

### CRITÈRES DE RESTRUCTURATION À RESPECTER

- Modification de densité (RMD)
- Reconversion variétale (RVP)

Reconversion						
	AOC éligibles	ARRACHAGE	PLANTATION			
Modification densité +/- 10% (RMD)	Toutes les appellations éligibles à l'aide	MERLOT N	Tous cépages rouges et blancs du cahier des charges			
		Autres Cépages	Tous cépages rouges et blancs du cahier des charges sauf MERLOT N			
Reconver- sion varié- tale (RVP)	Toutes les appellations (sauf exception ci-dessous)	Tous cépages	Tous cépages du cahier des charges sauf MERLOT N			
	Pour les AOC Médoc, Haut-Médoc &	Tous cépages	Tous cépages du cahier des charges			
Listrac						

Les autorisations de plantation nouvelle ne sont pas éligibles à l'aide : ni en PCR ni en plan individuel

Les autorisations de plantation issues de la conversion de droits acquis (UDE) ne sont pas éligibles à l'aide

Les Vins IGP et VSIG ne sont pas éligibles à l'aide en PCR mais en plan individuel

## MONTANT DES AIDES PAR HECTARE

Dans ce nouveau plan, les montants d'aide pour l'indemnisation des pertes de recettes devraient être majorés (ce point a été soumis à la commission européenne et est en cours d'expertise).

	PCR 3		PCR3 Jeune Agriculteur	
Actions	Sans assurance	Avec assurance récolte	Sans assurance récolte	Avec assurance récolte
	récolte	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Plantation	4 800,00 €		300,00€	300,00€
Arrachage	300,00€	300,00€	1 900,00 €	1 900,00 €
Palissage	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 300/1
Indemnité perte de recette	4 500,00 €	4 750,00 €	5 500,00 €	5 750,00 €
(IPR)	44 F00 00 F	11 750,00 €	12 500,00 €	12 750,00 €
TOTAL	11 500,00 €	11750,000		

## COMPLANTATIONS D'AUTOMNE

Nous vous proposons d'anticiper vos complantations ce qui présente un double avantage par rapport au printemps.

- La plante est bien installée dès le printemps ce qui limite les problèmes de sècheresse de l'été.
- Vous vous libérez du temps lorsque le développement végétatif du cep de vigne requiert toute votre attention ou que les conditions climatiques hypothèquent l'organisation de votre travail.

Les complantations d'automne ne peuvent s'effectuer que sur terrains drainants, bien ressuyés et ne présentant aucun risque d'asphyxie durant l'hiver.

## IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE

- Pots
- Conteneurs (dans la limite des stocks disponibles).



## À PARTIR DU 15 NOVEMBRE 2018

- Greffés soudés traditionnels
- Long plant 45 et 60 cm (les porte-greffes surdimensionnés permettent de limiter l'épamprage, évitent les caches de protection, ont une vigueur supérieure facilitant la formation du cep).

# 

# GAIN DE TEMPS À LA PLANTATION

Les plants en CONTENEURS sont, à l'origine, des pots ou des greffés soudés traditionnels repiqués en conteneurs au printemps. Ils sont mis en forçage sous serre durant six mois.

Nous obtenons ainsi un système racinaire intense et fonctionnel, des plants d'une

vigueur supérieure aux plants traditionnels dès la première année de plantation.

Attention! Les commandes de conteneurs s'anticipent: pensez-y pour l'année prochaine.





LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA VITICULTURE

### PÉPINIÈRES VITICOLES DANIEL ET DAVID AMBLEVERT SARL

21 bis Gamage - 33350 Sainte-Florence amblevert.d@wanadoo.fr

### **NOUVEAU**